

LA PHASE COMPLÉMENTAIRE 2023

QU'EST-CE QUE LA PHASE COMPLÉMENTAIRE PARCOURSUP 2023 ?

La phase complémentaire offre aux candidats la possibilité de **formuler des nouveaux vœux pour des formations qui ont des places disponibles**. C'est une réelle opportunité, en particulier pour les candidats qui n'ont pas encore reçu de proposition d'admission. Elle débute le 15 juin 2023.

QUI EST CONCERNE PAR LA PHASE COMPLÉMENTAIRE ?

La phase complémentaire s'adresse **à tous les candidats inscrits sur Parcoursup**.

Elle concerne en priorité les candidats qui n'ont pas reçu de proposition d'admission en phase principale : les candidats qui n'ont reçu que des **réponses négatives** à leurs vœux au 1^{er} juin 2023 et les candidats **« en attente » pour tous leurs vœux**.

Les candidats qui ont déjà accepté une proposition d'admission en phase principale **peuvent faire de nouveaux vœux en phase complémentaire** dans des formations qui les intéressent davantage et qui ont encore des places disponibles.

Les candidats inscrits sur Parcoursup **qui n'ont pas confirmé de vœux au 6 avril 2023** et les candidats qui ne se sont **jamais inscrits sur Parcoursup** peuvent également participer à la phase complémentaire (ils devront alors s'inscrire sur Parcoursup).

À savoir : la phase complémentaire ne permet pas à un candidat **de formuler un vœu pour une formation pour laquelle il a déjà formulé un vœu en phase principale**.

QUEL EST LE CALENDRIER DE LA PHASE COMPLÉMENTAIRE ?

La phase complémentaire se déroule du **15 juin au 14 septembre 2023** à 23h59 (heure de Paris).

DÉLAIS DE RÉPONSES DES ÉTABLISSEMENTS PENDANT LA PHASE COMPLÉMENTAIRE

Le délai maximum laissé aux établissements pour répondre à une candidature formulée en phase complémentaire expire :

- **Au plus tard à la fin du 1^{er} jour qui suit l'enregistrement du vœu** lorsque la formation est non-sélective (Licences traditionnelles à l'université principalement).
- **Au plus tard à la fin du 8^{ème} jour qui suit l'enregistrement du vœu** lorsque la formation est sélective ou non-sélective mais soumise à l'acceptation d'un dispositif d'accompagnement pédagogique (Licences traditionnelles à l'université avec une réponse OUI-SI)

DÉLAIS DE RÉPONSES DES CANDIDATS PENDANT LA PHASE COMPLÉMENTAIRE

Durant la phase de réponse des établissements lors de la phase complémentaire, les propositions d'admission faites par les établissements sont portées à la connaissance des candidats sur la plateforme Parcoursup.

Les délais dont disposent les candidats pour répondre aux propositions sont les suivants :

- Réponse reçue entre le 15 juin 2023 au 23 août 2023 : **au plus tard à la fin du 1^{er} jour** qui suit celui au cours duquel une proposition leur a été faite
- Réponse reçue entre le 24 août 2023 et le 14 septembre 2023 : **à la fin du jour au cours duquel une proposition leur a été faite !**